

LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°1 - Octobre 2020



Edito



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonnais,

C'est avec plaisir que je vous présente ce premier numéro de « La feuille de chou » de Voisenon.

Ce concept mensuel, bâti avec les associations, vous permettra de connaître les événements à venir mais également une

petite rétrospective des actions menées pour vous et avec vous. Les communications ponctuelles distribuées par nos élus continueront de vous informer sur les sujets hors du calendrier de cette publication. Notre village avance avec la mobilisation des élus et des associations améliore notre quotidien, je les remercie.

Les aménagements concernant la circulation sont en cours. J'ai lancé les négociations avec le Département et les services de l'État pour que nous puissions faire face à la pression de nos voisins qui se développent de manière démesurée.

Nous travaillons d'arrache-pied à la finalisation de notre Plan Local d'Urbanisme qui nous protégera des projets qui ne sont pas en cohérence avec notre identité de village briard, rural et agricole. Les procédures administratives sont longues mais le calendrier est suivi avec rigueur et précision.

Les travaux d'aménagement de l'école Constant Duport ont commencé afin d'assurer une meilleure sécurité aux enfants et aux équipes éducatives. Ces aménagements persistants depuis des années et sont devenus des nécessités.

Le parterre devant l'école sera prochainement inauguré pour porter le nom de l'artiste « Chomo ». Il a donné l'inspiration à Alain MICHOT dit « Tonton Chomo ». Merci vivement à lui et aux bénévoles qui l'ont aidé à cette belle mise en œuvre.

Notre équipe municipale se montre très attachée à l'environnement. Notre village a reçu du Conseil départemental de Seine-et-Marne le Trophée « Zéro Phyto » qui prouve nos efforts pour respecter la planète tout en ayant un village propre.

Votre équipe municipale reste mobilisée et à votre écoute, dans un esprit familial, à l'image de notre village que nous aimons.

Le Maire,
Julien AGUIN

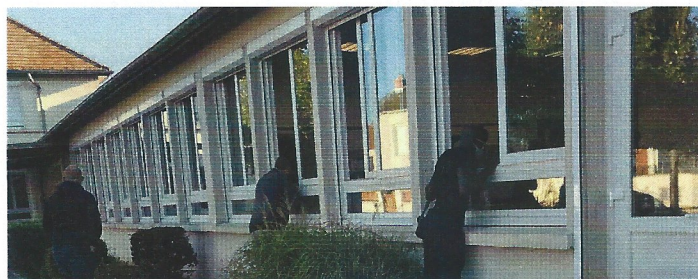
Agenda du village

- **3 oct.** - Réunion publique PLU, de 10h à 12h au Mille-Club. A cette occasion, le cabinet Rivière et Letellier, bureau d'étude en urbanisme, présentera le schéma du PLU de Voisenon
- **24 oct.** - Concours de belotte (ASCV) : **ANNULÉ**
- **25 oct.** - Repas des anciens (Comité de parrainage) : **ANNULÉ**
- **31 oct.** - Halloween (Familles Rurales) au Mille-Club. L'association transmettra les informations ultérieurement
- **8 nov.** - Vide ta chambre (ADPEVM) : **ANNULÉ**
- **11 nov.** - Commémoration du 11 novembre (Amicale des anciens combattants), Voisenon
- **18 nov.** - AG ASCV, 20h30, au Mille-Club
- **20 nov.** - Beaujolais nouveau (Familles Rurales) à 19h au Mille-Club
- **05 déc.** - Marché de Noël (ADPEVM) : **ANNULÉ**
- **19 déc.** - Noël des enfants (organisé par la commune), au Mille-Club

Zoom

Rentrée des classes

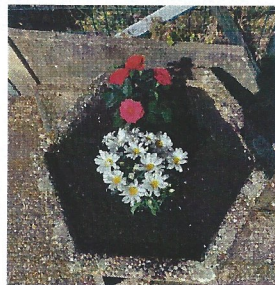
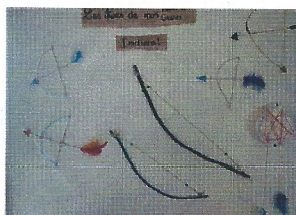
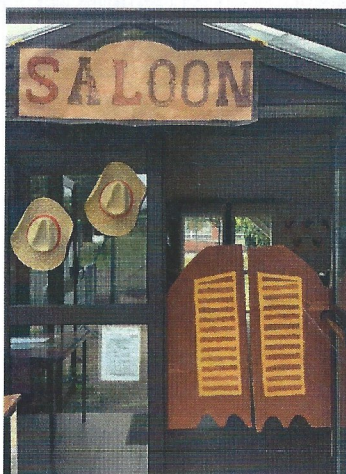
La rentrée des élèves de maternelle et primaire, qui s'est déroulée le 1er septembre, s'est très bien passée malgré les craintes liées à l'épidémie de Covid 19. Les parents ont respecté le protocole sanitaire que les directrices d'écoles leur avait envoyé.



Retour en images

Centre de loisirs

En juillet 2020, Voisenon a accueilli une vingtaine d'enfant de 3 à 12 ans dans le centre de loisirs organisé par Familles Rurales, sur le thème du western. Les enfants ont participé à l'embellissement du village à travers une activité de plantation de fleurs.

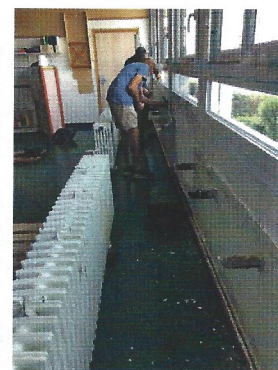


Travaux

• L'école

En juillet, trois élus ont réalisé de gros travaux de réfection dans la salle de classe de petite section. Les murs et radiateurs ont été nettoyés, enduits, repeints.

Ces travaux sont les premiers d'une série prévue en concertation avec les équipes éducatives (directrice, enseignants, ATSEM...).



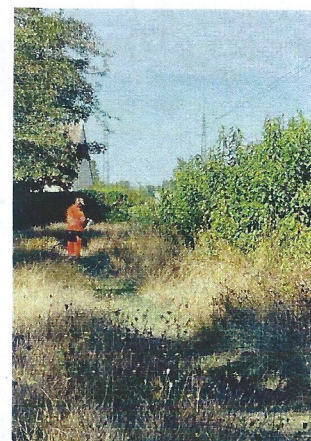
• Travaux divers

La commune a engagé une entreprise spécialisée dans les espaces verts pour venir en aide à nos agents municipaux afin d'assurer la propreté et la sécurité dans tout le village et en priorité dans les endroits les plus fréquentés par les piétons. Les interventions sont programmées afin de limiter au maximum la gêne occasionnée pour les riverains.

La commune a alerté le service des eaux pour une intervention d'urgence sur des canalisations au niveau de la boulangerie et de la ferme du Moulin.

Le Maire est intervenu dans les différents dossiers d'aménagement effectués par le Département : Giratoire sur la RD471, Ecoquartier de Melun, ...

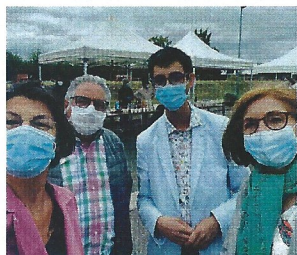
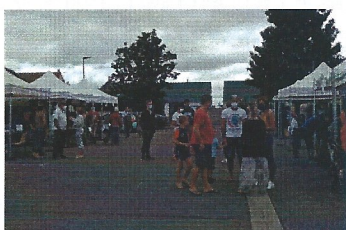
Si vous vous interrogez à propos de travaux en cours ou à venir, nous vous invitons à vous informer directement auprès des services municipaux.



Rentrée associative

La rentrée associative s'est tenue le 5 septembre entre 10h et 16h. Les associations ont été présentes pour inscrire les petits et les grands aux différentes activités proposées dans la commune et pour répondre à leurs différentes questions. Des essais de pétanques et une démonstration de danse ont permis d'en convaincre plus d'un.

La commune a offert le pot de l'amitié à 12h, auquel nous avons accueilli la députée Aude Luquet et notre conseillère départementale Nathalie Beaulnes-Sereni. Le food truck « La marmite de Shrek's » nous a tous régelés.



AVI Patrimoine

L'association AVI PATRIMOINE rassemble des bénévoles qui valorisent les richesses historiques du village. Elle propose des livres historiques concernant le Château du jard, plusieurs monographies du village, des classeurs concernant l'histoire du Château de Voisenon, maintenant institution NAZARETH et des recherches sur les périodes de guerres, travaux de Daniel JAMES . Guillaume COISONN enrichit par ses recherches la collection de cartes postales et photos anciennes du village. Il est intéressé par tous documents personnels.

La journée du patrimoine au château du jard, avec l'aimable autorisation du directeur est un point fort. Les expositions et « causeries » se calent sur les événements importants commémoratifs.

Elle participe à la mise en valeur du village : panneaux historiques, petit lavoir.

Claudine CARÉ Présidente.

contact : claudine.care-voi@orange.fr



Conservatoires et écoles de musique : le même tarif pour tous les habitants

Suite aux actions menées par différents élus, dont le maire de Voisenon, les 6 conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre de Melun Val-de-Seine appliquent le même tarif à tous les habitants, quelle que soit leur commune d'origine, grâce au soutien financier de l'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine s'engage en faveur de l'enseignement artistique en contribuant au financement des charges de fonctionnement des équipements d'enseignement musical et artistique implantés sur son territoire (Melun, le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, Dammarie-lès-Lys et Boissise-le-Roi). Grâce à cette participation financière, les habitants de l'Agglomération (enfants et adultes) payent le même tarif, quels que soient l'école et le conservatoire de musique et de danse de leur choix. Pour certaines familles, cela représente une économie très importante, avec des tarifs divisés par quatre.

Plus d'informations sur www.melunvaldeseine.fr

Association De Parents d'Elèves de Voisenon et Montereau sur le Jard

L'ADPEVM, composée de représentants de parents d'élèves élus et de parents bénévoles non élus, a pour missions de défendre l'intérêt général des enfants (à l'école et dans l'extra-scolaire), récolter des fonds pour financer des projets d'écoles, organiser des événements pour faire plaisir aux enfants et créer une dynamique entre les parents, les enseignants et les animateurs.

Différents événements permettent de créer une dynamique dans nos villages et permet aux familles de passer de bons moments tout en récoltant des fonds. L'ADPEVM intervient également directement dans les écoles en fournissant les galettes ou de quoi les cuisiner, des clefs USB pour les CP, des friandises de Noël...

Contact : boîte aux lettres devant l'école C.Duport, adpevm@gmail.com, 06 30 24 34 34



L'Orangerie

- Messe de la Toussaint et des Défunts : Aubigny, le 1er novembre à 10h00.

- Messe de Noël : Moisenay, le 24 décembre à 18h30.

Voisenon, votre village

Zéro Phyt'Eau

Mercredi 30 septembre 2020, Julien AGUIN et Francis ROUSSET ont reçu des mains de Yves JAUNAUX, Vice-président du Département le trophée "Zéro Phyt'Eau" pour récompenser le village des pratiques qu'il utilise visant à protéger l'environnement.



Nouveaux arrêtés municipaux

• Bruit et nuisances sonores

Selon l'arrêté 2020-30*, les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants, sont autorisées de 7h-12h et de 13h30-20h. Interdiction de faire du bruit le dimanche et jours fériés.

Cet arrêté indique également les interdictions et autorisations concernant les bruits et nuisances sonores liés aux animaux, systèmes d'alarme, véhicules, instruments de musique.

• Feux de jardin

Selon l'arrêté 2020-29*, le brûlage des déchets verts ménagers et professionnels est interdit sur la commune de Voisenon, y compris en incinérateur de jardin. Cette disposition concerne les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, feuilles mortes, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagage et de débroussaillage. Elle ne s'applique pas pour les feux dans les lieux spécialement aménagés à l'intérieur ou attenants à une habitation pour un usage de chauffage (cheminée, chaudière) ou culinaire (barbecue, méchoui) ou festif (les « feux de champ ») réalisés à partir de bois parfaitement sec.

**les arrêtés municipaux sont affichés dans leur intégralité dans les points d'affichage, disponibles en mairie et sur le site web www.voisenon.fr*

Vivre ensemble

• Arbres

En application des règles du Code Civil (articles 671 672 673), nous vous rappelons que tout arbre dépassant 2m de haut doit être planté à 2m au moins de la limite séparative de deux propriétés. Tout arbre ne dépassant pas 2m de haut doit être planté à 0,50m au moins de la limite séparative. Il en résulte que tout arbre planté à plus de 2m de la limite séparative peut se développer en hauteur sans limite, même si cela gêne le voisin.

• Travaux

Toutes les demandes de travaux doivent être préalablement présentées et validées par les services d'urbanisme de la mairie.

• Trottoirs

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Le désherbage n'est pas du ressort des employés communaux qui entretiennent la voirie.

Les trottoirs sont réservés aux piétons, les parkings de la place du 14 juillet, devant le château de Jard et devant le Mille-Club, sont bien souvent trop vides. **Petit rappel : les bandes jaunes ne sont pas des zones de stationnement.**

• Nos amis à 4 pattes

Les déjections animales ne sont pas autorisées sur la voie publique. Il ne faut pas oublier de prendre un petit sac et de les mettre dans la poubelle la plus proche.